

AFFAIRE N° 11 - Voirie rurale : Modernisation du Chemin du Cimetière à la Bretagne - Approbation de l'avenant n° 1 au marché approuvé le 7 Octobre 1976.

LE SECRETAIRE (M. Camille BOURHIS) donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux de modernisation du Chemin du "Cimetière" ont fait l'objet d'un marché négocié passé le 23 Septembre 1976 avec l'Entreprise OULIA-FORT pour un montant de 503 895,50 francs toutes taxes comprises avec un délai d'exécution de quatre mois.

Les prix étaient prévus fermes et non révisables.

L'Entreprise OULIA-FORT a été invitée à commencer les travaux le 2 Novembre 1976 par Ordre de Service n° 1.

Ces travaux ont été interrompus par Ordre de Service n° 2 à compter du 7 Décembre 1976 afin de permettre à cette même Entreprise d'effectuer la pose de la canalisation d'eau potable pour laquelle elle était titulaire d'un marché avec la Commune de Saint-Denis.

La reprise des travaux de voirie a été effectuée, à compter du 11 Juillet 1977, mais elle a été de nouveau ralentie par la pose de différents branchements qui devait être réalisée avant l'exécution du revêtement.

Le présent avenant a donc pour objet d'appliquer une révision des prix à l'ensemble des travaux de voirie pour les raisons mentionnées ci-dessus.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE lit ensuite l'avis de la Commission des Finances et des Travaux Publics :

"Les Commissions sont favorables. A titre indicatif, l'incidence du présent avenant peut s'établir à un montant de 28 000,000 francs."

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

P.C.C.C.

St Denis le 14.11.79

Pour le Prefet le Secrétaire Général

Signé : Patrice MAGNIER

Pour le Prefet le chef du bureau Délégué - Jacques LACOSTE